

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE MANTES-LA-JOLIE

Réunion du 15 décembre 2008

L'An deux mille huit le 15 décembre à 20 h 40

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 8 décembre 2008, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel VIALAY, Maire.

Présents : Mme DUMOULIN, M. SANTINI, Mme MERLIN, M. PEREAU, Melle GHAZOUANI, Mme KRAUS, M. MOSCODIER, M. COPILLION, M. LUDON, Mme WADOUX, Mme GUAIS, Mme AIME, M. BERRICHE, M. RAMI, Mme OSTYN, Mme PHILIPPE, Mme LAURENT, Mme MORILLON, M. ABBI, Mme PESCHE, Melle MOREIRA, M. LAGLOIRE, M. MARIOJOULS, Mme DIOP, M. ATROUSSY, Mme COSTE, Melle THIEFFINE, M. TAOUZA, M. QUEVAREC, M. JAMMET.

Absents et Excusés : Mme THOLANCE, M. EL HAIMER, M. DALBIS, Mme MARNA, M. MERELLE, M. DEMARQUE, Mme DAVIAULT, M. SARR, Melle GERMANY, M. UZAN.

Pouvoirs donnés à : Mme DUMOULIN, Melle GHAZOUANI, M. SANTINI, M. PEREAU, Mme OSTYN, M. VIALAY, Mme KRAUS, Mme MORILLON, M. QUEVAREC, M. ABBI.

Absents : Melle TALLA, M. RAOUL.

Secrétaire : M. COPILLION.

Les Membres présents forment la majorité des Membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 43.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 10 juillet 1997 approuvant la signature de la convention de délégation de service public de restauration scolaire et ses différents avenants conclus avec la société SODEXO,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°93-122 du 24 janvier 1993,

Vu le rapport du Maire et l'avis de la commission compétente,

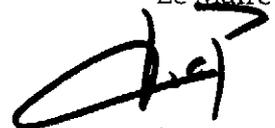
Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Par 32 voix POUR, 7 CONTRE (Pour réussir ensemble et Pour changer vraiment) et 2 ABSTENTIONS (Mme COSTE et M. MARIOJOULS),

DECIDE d'autoriser le Maire à signer l'avenant n° 15 à la convention de délégation de service public pour la restauration collective.

Le Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. VIALAY', with a large loop on the left and a horizontal line extending to the right.

Michel VIALAY

DISCUSSION DELIB 16

Le Maire : « Merci Monsieur LAGLOIRE. Des questions, des commentaires ? Madame THIEFFINE. »

Madame THIEFFINE : « Merci. Vous parliez justement à l'instant de la clause de performance mais dans cette délibération, ou alors je n'ai pas très bien compris, on modifie, alors ce n'est pas noté là mais c'est dans l'avenant, dans l'article 1 et 2-2 : on modifie le nombre de référence annuelle de repas, donc on le fixe à 235 802 qui est le nombre de repas qui a été servis en 2007-2008. Donc, si je comprends bien on va donc limiter cette clause de performance puisqu'il faudra maintenant augmenter de 5 % le nombre de repas servis. C'est au détriment de la Ville. Donc pourquoi on modifie ce chiffre ? On choisit un pic puisque de tout façon les prix des repas vont augmenter et puis je ne veux pas trop rajouter sur ce qui a été dit tout à l'heure mais compte tenu de toutes les difficultés que l'on rencontre, et on va le voir dans la délibération suivante, en cas d'impayés c'est la Ville qui reprend un part des créances à son compte. Donc, effectivement, on pourrait profiter des quelques années qui restent avant de renouveler cette délégation pour réfléchir ensemble à la mise en place d'un nouveau système qui va être compliqué. Ce n'est certainement pas facile d'allier des tarifs effectivement assez bas pour que toutes les familles puissent mettre leurs enfants à la cantine et puis en même temps penser à la qualité des repas, parce que SODEXO pense effectivement à l'équilibre alimentaire, on le voit, c'est pensé, c'est mis en œuvre mais il y a bien aussi la qualité des produits à laquelle on ne pense pas vraiment. Donc il faudrait peut-être profiter de ces trois années que l'on a devant nous pour réfléchir à autre chose plutôt que d'attendre 2012 et de ce dire que l'on n'a pas trop le choix et qu'on renouvelle cette délégation, voilà. »

Le Maire : « Monsieur JAMMET qui m'a demandé la parole. »

Monsieur JAMMET : « Oui, Monsieur le Maire, je n'avais pas prévu de ré intervenir mais je veux vous rassurer, j'ai bien compris la fixation des prix et les ratios dépenses incompressibles et clause de performance qui veut d'ailleurs bien dire que la SODEXO reverse à la Ville une partie du profit qu'elle réalise en vendant plus de repas. Je veux d'ailleurs dire que, par rapport à la comparaison que vous estimiez injustifiée du RIE, reprenez cette clause de performance, comparez le nombre de repas servis et vous trouverez assez facilement que l'on peut tout à fait comparer les prix étant donné que les économies... que fait la SODEXO. Tout ça pour en venir à cette délibération, pour aller vite on vend plus de repas, la clause de performance fait que la Ville paye moins cher chaque repas et on augmente le prix payé par les familles. Ça ne me semble vraiment pas juste, je maintiens ma proposition de baisser les tarifs de la cantine et étudier sérieusement un retour en régie municipale, c'est la raison pour laquelle je voterai CONTRE cette délibération. »

Le Maire : « Merci, Monsieur JAMMET. Pas d'autres interventions ? Madame THIEFFINE on a juste effectivement en permanence puisque les choses évolues et puis je veux vous rassurer sur la qualité des repas tant sur leur équilibre alimentaire, et vous avez d'ailleurs même si le rapporteur n'a pas insisté puisque vous l'aviez déjà vu dans la délibération, on l'avait déjà évoqué en commission sur ces sujets, mais tant sur l'équilibre alimentaire que sur les contrôles sanitaires sont bien sûr des points qui sont abordés et qui sont vérifiés. Monsieur JAMMET... ».

Madame THIEFFINE : « inaudible (micro non branché)... ».

Le Maire : « Des contrôles sanitaires, bien sûr. Ils ont tout à fait des repas équilibrés, ça soyez-en assuré. D'ailleurs je vous invite à venir manger à la cantine quand vous voulez, moi j'y vais régulièrement de façon à pouvoir juger par moi-même de la qualité des repas ».

Monsieur MARIOJOULS : « Quels tarifs ? ».

Le Maire : « Le seul problème que je rencontre dans les cantines, Monsieur MARIOJOULS, c'est souvent les tables(fin de la cassette n° 1 face B)... Je vous concède que c'est un vrai souci, il y en a qui sont dès fois assez mal dimensionnées mais, que voulez-vous je ne ...(interruption du micro)... les repas augmentent et je crois qu'il faut qu'on s'en félicite qu'ils augmentent en nombre parce que je viens de me rappeler que, je crois que c'est il y a 1 an ou 2 ans, vous avez dit ici, comme les tarifs augmentent trop il va y avoir moins de repas consommés, les familles n'auront pas les possibilités et bien je vois que c'est exactement le contraire... ».

Monsieur JAMMET : « Écoutez Monsieur le Maire, vous me trouvez les écrits de ça et les enregistrements du Conseil Municipal, vous ne pouvez pas raconter n'importe quoi sur ce que je n'ai pas dit ».

Le Maire : « Nous allons chercher Monsieur JAMMET, cette chose-là nous allons la chercher. Je ne sais plus quand vous l'avez dit mais ça me rappelle vraiment quelque chose. Sur cette délibération, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Ne prennent pas part au vote ? C'est adopté ».